



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix juillet deux mil vingt à dix-neuf heures au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CORDILLOT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRESENTS: (15) Mmes KABAT, LORGE, STETTLER, ARNOULD, TERRINHA, TURHAN, LOMBARDO et Mrs CORDILLOT, PARIS, PICQ, GAUTROIS, LEGRON, BINON, BERRY, AGACHE.

ABSENTS EXCUSES : (4) Mme VAHER (pouvoir de vote à Mr PARIS), Mr ARAULT (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), Mr FARAHAOUI (pouvoir de vote à Mme KABAT), Mme BRODE (pouvoir de vote à Mr AGACHE).

ABSENTS : (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ARNOULD

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Mme ARNOULD se porte candidat. Monsieur le Maire propose Mme ARNOULD L'assemblée vote à l'unanimité. Mme ARNOULD est secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS.

P.V – Election des représentants du Conseil Municipal pour les Sénatoriales.

Sont désignés Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, LORGE, PICQ, AGACHE, Délégués du Conseil Municipal pour l'élection des Sénateurs.

Sont désignés Mmes et Mrs GAUTROIS, ARNOULD, LEGRON délégués suppléants du Conseil Municipal pour l'élection des Sénateurs.

INFORMATION AUX ELUS DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR AGACHE, PRECEDANT MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PERMANENTES (DECISION N° 1/2020, 2/2020, 3/2020, 4/2020, 5/2020 et 6/2020).

Monsieur le Maire présente les décisions du Maire N°1/2020, 2/2020, 3/2020, 4/2020, 5/2020 et 6/2020 qui ont été prises dans le cadre des délégations permanentes par Monsieur AGACHE, précédant Maire se rapportant, respectivement, au contrat d'entretien des chaudières des locaux en location, au contrat gaz des bâtiments communaux, aux contrats d'adhésion groupe auprès du Centre de Gestion pour le personnel communal, au contrat d'assistance juridique et au contrat JVS MAIRISTEM concernant la plateforme « Mon espace famille ».

Délibération N° 2020 10JUIL 01 : RENOUELEMENT BAIL PROFESSIONNEL RESTAURANT 3 PLACE DU 19 MARS 1962.

Le Conseil Municipal,

Décide de renouveler le bail professionnel au profit de Monsieur PERSANO Jean-Raphaël gérant du Restaurant « Le Martin Bel Air » sis 3 Place du 19 mars 1962.

Dit que le montant mensuel du loyer, indexé à l'indice des loyers commerciaux, à partir du 1^{er} avril 2020 est de 663,68 € + 70 € de charges = 733,68 €.

Charge le notaire de rédiger le nouveau bail.

Vote : unanimité

Délibération N° 2020 10JUIL 02 : CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Conseil Municipal,
Désigne Mme STETTLER Morgane
déléguée du Conseil Municipal au C.C.A.S et à la jeunesse.

Vote par 16 voix Pour et 2 (+1 pouvoir) abstentions

Délibération N° 2020 10JUIL 03 : DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DES FINANCES

Le Conseil Municipal,
Désigne les membres du Conseil Municipal qui siégeront à la Commission des Finances.

Finances : Responsable : Monsieur CORDILLOT

+ Mmes et Mrs KABAT, PARIS, FARHAOUI, LEGRON, ARNOULD, BINON, BERRY, LOMBARDO

Vote à main levée et à l'unanimité. Comité fermé aux membres extérieurs.

Délibération N° 2020 10JUIL 04 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET A LA JEUNESSE

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de tous les Comités et Commissions.

Le Conseil Municipal,

Désigne les membres du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

C.C.A.S :

Président : Mr CORDILLOT

Vice-Présidente : Mme STETTLER

Membres du Conseil Municipal : LORGE, TERRINHA, GAUTOIS, ARAULT, VAHER, BRODE, LOMBARDO.

Membres extérieurs : Seront désignés lors de la prochaine réunion.

Vote à main levée et à l'unanimité.

Délibération N° 2020 10JUIL 05 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES.

Le Conseil Municipal, procède à la désignation de ses membres devant faire partie du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

CAISSE DES ECOLES :

Président : Mr CORDILLOT

Membres du Conseil Municipal (x4) :

Mme LORGE

Mme STETTLER

Mme BRODE

Mme LOMBARDO

Pour rappel, selon l'article 6 des statuts de la Caisse des Ecoles, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles est composé du Maire, de 4 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal, des inspecteurs des écoles primaire et maternelle de la circonscription ou leurs représentants, d'un membre désigné par le Préfet et de cinq membres élus par les sociétaires.

Délégués des membres honoraires : Mmes CAPELLI, CARTIER, PRILLARD, Mr GUINOT (élus jusqu'au 21 juin 2021)

Déléguée de l'Education Nationale : Mlle BARRE (directrice de l'école primaire)

Déléguée du Préfet : Mme BAUMONT Delphine.

Voie consultative : Mme SAUVAGE (Directrice de l'école maternelle)

Vote par 19 voix Pour (vote à main levée)

Délibération N° 2020 10JUIL 06 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PLUiH

Le Conseil Municipal, procède à la désignation de deux élus référents dans le cadre de l'élaboration et le suivi du PLUi-H conformément à la charte de gouvernance validée en Conseil Communautaire du 29 juin 2017.

Messieurs PARIS et GAUTROIS sont désignés référents dans le cadre de l'élaboration et le suivi du PLUi-H.

Vote à main levée

Délibération N° 2020 10JUIL 07 - RESILIATION BAIL 3 BIS PLACE DU 19 MARS 1962

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la résiliation du bail du 3 Bis Place du 19 mars 1962 à compter du 28 juin 2020.

Dit que les loyers et charges correspondants sont dus pour la période de préavis.

Autorise le remboursement du dépôt de garantie en fonction de l'état des lieux de sortie.

Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 47

La secrétaire de séance,

